



HAL
open science

L'Europe, le Midi et le vin : Esquisse d'un tryptique et des défis analytiques

Andy Smith

► **To cite this version:**

Andy Smith. L'Europe, le Midi et le vin : Esquisse d'un tryptique et des défis analytiques. Pôle Sud - Revue de science politique de l'Europe méridionale, 1998, La "grande transformation" du Midi Rouge, 9, pp.125-135. 10.3406/pole.1998.1016 . halshs-03052522

HAL Id: halshs-03052522

<https://shs.hal.science/halshs-03052522>

Submitted on 3 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

L'Europe, le Midi et le vin : Esquisse d'un tryptique et des défis analytiques

Mr Andy Smith

Citer ce document / Cite this document :

Smith Andy. L'Europe, le Midi et le vin : Esquisse d'un tryptique et des défis analytiques. In: Pôle Sud, n°9, 1998. La "grande transformation" du Midi Rouge. pp. 125-135;

doi : <https://doi.org/10.3406/pole.1998.1016>

https://www.persee.fr/doc/pole_1262-1676_1998_num_9_1_1016

Fichier pdf généré le 23/04/2018

Abstract

European integration has without a doubt contributed to the "grand transformation" of wine production in the Midi. But how ? and what importance should be given to this influence ? By proposing a response to this question centred upon the ways local actors have endogenised Community norms, this text also sets out to problematise two aspects of a European space of public action often overlooked by existing approaches in political science. First, it underlines that the "lobbying" often associated with the European Union is better analysed as "multi-level interest representation". Second, the article suggests that the poor visibility of Community interventions is not just a result of local power struggles. This phenomena also stems from simplistic approaches to communication adopted by the European Commission.

Résumé

L'intégration européenne a certainement contribué à "la grande transformation" du Midi viticole, mais comment et quelle importance relative devrait-on lui accorder ? En proposant une réponse à cette question centrée sur l'endogénéisation des normes communautaires par les acteurs locaux, ce texte cherche à problématiser deux aspects d'un espace européen d'action publique souvent occultés par les approches existantes en science politique. Il montre d'une part que "le lobbying" si souvent associé à l'Union européenne s'analyse mieux en termes de "représentation des intérêts multi-niveaux". D'autre part, l'article suggère que la faible visibilité des interventions communautaires n'est pas simplement un effet des rapports de force locaux. Elle découle aussi de l'approche simpliste de cette question adoptée par la Commission européenne.

L'Europe, le Midi et le vin : Esquisse d'un triptyque et des défis analytiques

par *Andy Smith*

CERVL/FNSP

Pôle Sud N° 9 – novembre 1998 – p. 125 à 135

En résumant d'un mot la contribution de l'intégration européenne à "la grande transformation" du Midi viticole, on évite difficilement l'adjectif "ambigu".

D'un côté, il est indiscutable qu'entre 1975 et 1985 l'émergence de "l'Europe" comme horizon politique a accéléré la crise du "vin de masse" déjà bien en cours. À cet égard, la réforme globale de la Politique agricole commune et l'élargissement ibérique ont participé pleinement au changement des paramètres économiques et politiques de cette filière. De la même manière, en finançant les primes à l'arrachage et les aides à la reconversion, les politiques publiques communautaires ont participé à la modification des pratiques productives et commerciales de cette viticulture.

D'un autre côté, en interrogeant les personnes impliquées dans ce processus¹, nous avons été particulièrement frappés par la contribution finalement modeste des interventions publiques à cette transformation. En effet, l'évolution retracée dans d'autres pages de ce numéro est plus marquée par une recomposition professionnelle et identitaire, changement de dispositions et de positions auquel ni les politiques publiques, ni la perspective européenne paraissent être de variables explicatives déterminantes.

Bien évidemment, ce texte ne cherche pas à livrer ces difficultés d'analyse sur un ton de regret. Bien au contraire, ce qui

nous intéressera c'est de voir comment l'histoire du rapport entre l'Europe, le Midi et le vin offre des éclairages salutaires à la fois pour l'étude de l'action publique communautaire et pour celle du rapport entre l'intégration européenne et la représentation des intérêts.

Politiques communautaires et changement socio-économique

Il ne fait pas de doute qu'en obligeant les viticulteurs du Midi à diminuer leur production, à changer le contenu et l'image de leur produit et à découvrir de nouveaux marchés, la politique viticole communautaire développée à partir du milieu des années 1970 fournit un exemple éclatant de ce que les médias appellent "la contrainte européenne". Dit autrement, cette politique a fait accélérer la décomposition de l'ancien modèle de production et de commercialisation en façonnant une représentation du changement comme quelque chose "d'inéluctable". Mais quelle forme ce changement prendrait-il? Les porte-parole des instances européennes brossaient à grands traits quelques scénarios, mais, comme le souligne la contribution de W. Genieys à ce numéro, ce sont les acteurs des territoires concernés qui, en travaillant sur le contenu, ont pu progressivement développer un modèle alternatif permettant aux viticulteurs de se reconverter et de se projeter dans le futur.

S'ajoute enfin à ces micro-histoires de débats, de controverses et de choix douloureux, un déplacement des paramètres du système politique français autour de la décentralisation et l'émergence de politiques territoriales. Vue dans son ensemble, "la contrainte européenne" est donc plus complexe qu'elle ne le paraît au premier abord. Ce trait participe à rendre "l'Europe" peu visible, tendance qui naturellement préoccupe peu les acteurs concernés, mais qui néanmoins ne facilite pas la légitimation de l'intégration européenne dans sa globalité.

Des normes peu contraignantes, donc satisfaisantes

Le type de changement induit par les interventions communautaires en faveur du nouveau modèle viticole s'explique par les processus d'endogénéisation de la règle européenne, d'une part, et par la nature finalement peu contraignante de la législation communautaire, d'autre part. Autrement dit, bien souvent personne ne s'oppose aux normes communautaires parce que celles-ci n'obligent pas les acteurs régionaux à changer leurs pratiques et/ou à effectuer des choix potentiellement épineux. Toutefois, face à l'immobilisme que peut susciter cette absence de contraintes, les voix dissidentes ne manquent pas d'apparaître.

Un premier exemple de cette tendance concerne les normes des fonds structurels. Celles-ci forment un mode de mise en œuvre des financements communautaires destinés aux zones rurales dites "défavorisées". À travers ces normes, la Commission européenne cherche à faire travailler ensemble dans une perspective de dévelop-

pement rural "intégré" diverses institutions locales (Conseils régionaux, Conseils généraux, État en région et en département, etc.) et des représentants des intérêts socio-économiques. La pièce maîtresse de cette approche est le principe de "partenariat". En Languedoc-Roussillon, celui-ci est accueilli de manière positive par tous nos interviewés comme une règle qui les a obligés à se concerter plus largement que pour les politiques nationales ou régionales. En même temps, toutefois, ce principe est critiqué par certains pour sa tendance à vider la négociation de sa substance en cherchant à tout prix à associer à la décision un maximum d'institutions politico-administratives. Selon un agent d'une DDA, par exemple, lors des décisions sur l'éligibilité des demandes de subvention, "plus on met de partenaires autour d'une table, plus il y a de contraintes et plus on s'éloigne de la dimension technique de la décision. La qualité intrinsèque d'un dossier a tendance à passer à la trappe".

De même, si le principe de programmation oblige les acteurs de la région à systématiser leurs actions, il permet aussi une logique d'addition entre les fonds nationaux, régionaux et locaux. Ce commentaire d'un agent de l'Office national interprofessionnel de vin (ONIVINS) est ici révélateur : "on s'insère assez bien par rapport au PDR (Programme de développement régional). Ça permet d'amplifier les actions (ex. expérimentation), on peut mieux financer les initiatives locales...". Le corollaire de cette "bonne insertion" est la souplesse du PDR en matière d'aide à la recherche de la compétitivité, souplesse qui devient quand même gênante étant donné la nature de la subsidiarité infra-régionale. Le discours du

L'Europe, le Midi et le vin

même agent d'ONIVINS est ici révélateur : "Parfois on saupoudre. Ca serait mieux si on gérait tout au niveau régional... On éviterait la déperdition (...) Ce n'est pas en distribuant la même chose à tout le monde qu'on arrive à mieux développer la filière en Languedoc-Roussillon".

Face à cet ordre de difficulté, certains de nos interlocuteurs ont exprimé une préférence non pas pour un développement rural territorialisé mais pour une intervention plus lourde en termes de filière : "La politique territoriale est secondaire dans l'Aude par rapport à la recherche de la qualité du vin et l'appui aux entreprises (...) Pour moi, les politiques européennes doivent continuer à accompagner la filière dans sa dimension performante (...) actuellement Bruxelles propose de nous payer que le thermomètre!" (agent d'une Fédération départementale des caves).

Ce premier exemple de la nature floue des normes communautaires renvoie à une deuxième concernant l'exhortation à produire des aliments de "qualité". Depuis plus de dix ans, dans les domaines agricole et rural, l'appui aux produits de "qualité" est devenu un leitmotiv de l'action publique tant nationale que communautaire. Les normes, les pratiques et les aides communautaires ont sans doute alimenté ce déplacement. Toutefois, comme en témoigne l'exemple du secteur viticole en Languedoc-Roussillon, il convient d'étudier attentivement cette évolution afin de ne surestimer ni l'influence des politiques européennes, ni l'ordre du changement effectué. Du moins pour ce qui concerne le virage viticole étudié ici, la clé de compréhension de cette transformation ne se

trouve pas simplement du côté des modifications des aides communautaires au début des années 80 (primes à l'arrachage, aides aux coopératives, etc.). Nos enquêtes montrent que la source principale du changement réside plutôt dans la manière dont se problématise la qualité au sein des organisations viticoles et dans leurs rapports avec les acteurs politico-administratifs locaux (Conseils régionaux, Conseils généraux, services déconcentrés de l'État, etc.). Dans ces scènes de négociation, "la qualité" prend du sens au fur et à mesure que se développent les débats sur les valeurs, les théories de causalité et les images de la viticulture du midi. Les normes et les aides communautaires ne sont acceptées que lorsqu'émergent de ce processus discursif une nouvelle définition du "problème" viticole et des principes d'action qui permettent d'encadrer les actions concrètes.

À titre de comparaison, des exemples de la qualité "en action" dans d'autres secteurs sont moins heureux et incitent à souligner qu'en soi, "la qualité" n'induit pas forcément du changement. Dans le domaine du tourisme par exemple, la qualité peut vite être réduite à une série de normes standards trop rigides pour être conciliées avec les contextes particuliers du développement rural. C'est le cas de l'hôtellerie dans l'Aude par exemple, un département où la demande d'hébergement a peu de choses à voir avec les normes établies principalement pour les hôtels en ville ou sur la côte. Dans de tels cas, l'absence de définition socio-économique et territorialisée de la qualité empêche de juger l'opportunité d'une aide européenne. On peut l'expliquer par les carences de systèmes de décisions rigoureux, mais aussi par une définition communau-

taire excessivement technique des produits de qualité. Celle-ci se fonde-t-elle sur un jugement économique ou sur une évaluation "morale"? Employer le terme de qualité de manière incantatoire et volontariste constitue un moyen d'éviter cette question épineuse mais néanmoins cruciale².

Finalement, la nature relativement peu contraignante des normes communautaires se lit aussi par la non-évaluation des politiques régionales et européennes concernant la modernisation de ce secteur. Hormis quelques pages dans les évaluations des PDR, ainsi qu'une évaluation des effets de la prime à l'arrachage commandée récemment par ONIVINS, de telles études restent des pratiques étrangères à la modernisation agricole dans cette région.

Une politique "réussie mais invisible"

En dépit de ce refus de réflexivité, il serait difficile de nier que, dans le secteur viticole de cette région, les aides européennes aient largement réussi à atteindre leurs objectifs. Les politiques publiques ont, semble-t-il, accéléré ce processus, notamment en fixant un cadre cognitif et des "bonnes pratiques" à imiter, dans un processus d'institutionnalisation auquel l'échelon régional a pleinement participé. Comme l'écrit Jean-Marc Touzard, "une nouvelle viticulture méridionale plurielle, ouverte, innovante, plus liée au territoire régional, semble se mettre en place, même si les traces des clivages historiques sont encore importantes" (1996, p. 9). Pour autant, il convient de ne pas surestimer l'influence des politiques publiques, ni la pertinence des outils classiques de l'analyse

des politiques publiques pour appréhender le degré de changement.

Ce point doit être souligné dès que l'on se penche sur la visibilité publique de cette politique, et notamment dans sa dimension européenne. Nous n'avons recueilli sur cette question que des critiques. Le commentaire d'un agent d'un Conseil général est ici significatif : "Contrairement au développement rural, ici on n'a jamais vu de document de programmation qui s'apparenterait à une présentation de la politique. On n'a jamais vu ce document. D'ailleurs, on ne sait même pas si ça existe".

Certes, les aides dans ce domaine sont particulièrement complexes. De plus, il ne faut pas oublier que le secteur viticole a été massivement déstabilisé par la politique communautaire précédente. Mettre en scène l'Europe par le biais de ces aides à la compétitivité du vin local est donc un défi doublement difficile. Pour l'instant, il semble que les élites régionales adoptent une stratégie "profil bas" par rapport à cette question, même si les viticulteurs tendent à reconnaître les retombées positives de la politique d'amélioration qualitative du vignoble.

Au fond, deux hypothèses peuvent être émises concernant ce problème de visibilité. La première, fondée sur une conception rationaliste (voire cynique) de "l'intérêt", suggère qu'au sein de réseaux d'action publique composés d'une multiplicité d'acteurs institutionnels, il est inévitable que chacun d'entre eux essaie "de tirer la couverture à lui". Autrement dit, les acteurs donnent peu de publicité à la dimension européenne de ces aides pour des raisons stratégiques liées, notamment dans le contexte d'une forme ambiguë de décentralisation, aux besoins de chacun de

L'Europe, le Midi et le vin

renforcer sa place en (re)construisant sa légitimité. Étant donné l'éloignement et la faiblesse des ressources de la Commission européenne, cette dernière fait les frais, inévitablement, des intérêts des acteurs locaux.

Sans contredire cette première explication, une deuxième hypothèse nuance la portée d'une analyse en termes d'intérêt en insistant plutôt sur les logiques de la représentation politique. Les politiques européennes ont comme spécificité d'être à la fois des actions de l'extérieur (Europe c'est "Bruxelles") et de l'intérieur (Europe c'est aussi le fin fond de la Lozère). Par conséquent, faire de la communication politique autour des politiques européennes relève forcément d'une entreprise difficile qu'il convient d'aborder finement. Bref, si les acteurs locaux s'y prennent mal, c'est aussi parce qu'ils n'ont pas de rôle préétabli de représentant de l'Europe à suivre.

L'Europe et la représentation des intérêts : au-delà d'une analyse en termes de lobbying

Cette question sur la représentation politique de l'Europe renvoie au fond aux défis de responsabilité politique dans un espace d'action où se concurrencent à la fois les territoires et les intérêts économiques. Prendre la mesure de cette évolution implique de l'étudier empiriquement dans une perspective tout autre que celle véhiculée par les médias et, malheureusement, un grand nombre de spécialistes de l'intégration européenne. Cette perspective de recherche, qui a notre sens n'en est pas vraiment une, est dominée par le terme de

"lobbying". Or, cette dernière notion pose problème pour au moins deux raisons. D'une part, en assimilant le système européen au modèle politique américain, ceux qui emploient et généralisent le terme de lobbying font l'impasse sur, ou se font l'écho des, connotations péjoratives d'un mode de relation entre pouvoirs publics et "partenaires" de ladite société civile. Autrement dit, le lobbying comme épithète tend à vider la notion de toute portée analytique. D'autre part, et plus sérieusement, le lobbying reste une idée trop générale pour pouvoir générer des recherches sur ce qui détermine les rapports entre acteurs impliqués dans le système politique européen.

Afin d'aborder en profondeur les recompositions des configurations d'acteurs, et du sens, au niveau local et au sein de la Commission européenne, nous avons engagé des recherches fondées sur deux priorités : le repérage des éléments qui engendrent et accompagnent ces évolutions et une réflexion sur les articulations *entre* les différents niveaux de pouvoir qui composent le système politique européen. Sur les deux plans, il s'agit de porter l'analyse au-delà du seul cadre des interactions stratégiques pour s'interroger, d'une part, sur l'épaisseur des processus de négociation entre les acteurs et, d'autre part, sur leur rapport avec des aspects historiques et sociologiques. Dans une telle perspective, la recherche empirique sur le rapport entre intégration européenne et manières de représenter les intérêts appelle l'articulation de quatre interrogations. Les deux premières, cerner les logiques d'action institutionnelles et les interdépendances, font partie aujourd'hui des approches orthodoxes de l'analyse des politiques publiques (Mény,

Thoenig, 1989; Muller, Surel, 1998). Mais il nous semble indispensable de compléter cette entrée en matière par le traitement simultané des identités professionnelles et d'interpréter les modes opératoires observés sous un angle "configurationnel".

Institutions et logiques d'action

Le premier questionnement consiste à découvrir les acteurs qui se mobilisent autour de la politique publique étudiée, leurs ressources et leurs contraintes. De nature essentiellement descriptive, ce premier travail implique d'aborder la notion "d'acteur à deux niveaux" : les organisations et les personnes qui y travaillent. Dans notre recherche sur la politique viticole en Languedoc-Roussillon, nous avons tout d'abord répertorié les organes qui semblaient, de près et de loin, s'intéresser à ce domaine d'action publique dans chaque département et au niveau régional (chambres d'agriculture, syndicats de caves coopératives, Directions départementales et régionales de l'Agriculture, Office national des Vins, Conseil régional, Conseils généraux, etc.). En interviewant essentiellement le personnel de direction de ces instances, l'objectif de cette étape consiste à développer une première vision de la "logique d'action" d'une institution et de ses agents. Cette logique ne se résume pas, soulignons-le, à "l'intérêt" de ceux-ci. Elle se définit plutôt comme un ensemble de procédures stables, mais aussi de représentations et de critères d'appréciation qui sont considérés comme normaux, donc légitimes, au sein d'une institution³. Dans le cas des représentants des coopératives viticoles, par exemple, nous avons ciblé une partie

importante de notre guide d'entretien sur les modifications d'objectif, d'organisation interne, de modes de décision et d'auto-présentation de ces instances.

Dans un deuxième temps, nous avons approfondi cette analyse en interviewant les personnes clés au sein de chaque organisation et en tentant de reconstruire les trajectoires de leurs carrières, discours et actions respectifs (Présidents de chambres agricoles et de syndicats viticoles, spécialistes de la politique viticole, élus qui ont pris position sur le vin, etc.). Ces entretiens nous ont notamment permis d'appréhender l'évolution au cours des vingt dernières années du rapport entre les groupes d'intérêts, les collectivités territoriales et l'État.

Interdépendances et règles du jeu

En France, la sociologie des organisations a permis de souligner l'importance de la constitution progressive de règles du jeu par les configurations d'acteurs de nature généralement restreinte (Friedberg, 1993). En développant de telles approches à l'aide d'autres plus ciblées sur les institutions politiques (Hall, 1986; Rhodes, Marsh, 1995), l'analyse des logiques d'action de chaque organisation a été complétée en repérant les rapports de confiance (*trust*) et d'échange entre les institutions du Languedoc-Roussillon, d'une part, et entre ceux-ci et la Commission européenne, d'autre part. En se rappelant que les rapports inter-organisationnels les plus puissants s'inscrivent dans la durée, l'observation des pratiques les plus visibles (réunions médiatisées, "monter à Bruxelles", etc.) a été accordée avec moins d'importance que l'émergence progressive de rapports d'intermédiation

L'Europe, le Midi et le vin

imprégnés d'histoires nationales et infranationales. Comme le cas du Midi viticole permet de souligner, si une organisation se montre active autour des institutions européennes, cela ne veut pas dire qu'elle abandonne ses actions au niveau local et national. Bien au contraire, cerner le développement et l'entrecroisement des "réseaux d'action publique", nous a conduits à interroger les acteurs sur les ressources politiques, les modes de coopération et les méthodes de gestion du conflit leur permettant d'avoir une influence politique à la fois au niveau local, régional, national et européen.

Mais l'analyse en termes de réseau d'action publique a ses limites que nous avons en même temps cherché à dépasser. Mieux outillée pour expliquer la continuité que le changement, elle tend à faire l'impasse sur le rôle joué par les "leaders" politiques, notamment les élus locaux et professionnels. Or, en dépit de leurs différences, les agents qui occupent ces postes ont en commun la charge d'intervenir selon une logique d'action et de représentation *transversale* "en sillonnant" les réseaux formés autour d'enjeux spécifiques. Autrement dit, les interventions transversales sont plus souvent "obliques". C'est dans une telle perspective que l'on peut intégrer dans l'analyse le rôle joué dans la transformation du Midi viticole par le Président du Conseil régional de Languedoc-Roussillon, Jacques Blanc. En cumulant au milieu des années 1990 le mandat de Président du Comité des Régions, ce dernier a cherché, parfois maladroitement, à connecter ses réseaux régionaux aux scènes de décision à Bruxelles (Blanc, 1995). Si une telle pratique semble emblé-

matique de la substitution d'un espace d'action national par un espace européen, et par là même de la fin des "députés du vin", d'autres exemples d'acteurs transversaux nuancent la portée de ce déplacement. Le président de la Fédération des Caves coopératives du Gard, M. Verdier, continue à puiser des ressources importantes venant du cumul d'un mandat de président d'ONIVINS au niveau national. De même, Joël Castany est certes délégué de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) auprès de la Confédération des organisations professionnelles agricoles (COPA) à Bruxelles, mais son pouvoir découle également du fait d'avoir présidé la Fédération des caves de l'Aude entre 1992 et 1997.

Analyser en détail le rôle joué par ces acteurs transversaux reste un chantier à peine entamé. Signalons simplement ici que dans un contexte marqué par des concurrences et des enchevêtrements institutionnels, la médiation effectuée par ces acteurs n'est pas simplement une affaire d'interaction. Elle doit également être étudiée dans une perspective d'inscription sociale et territoriale du politique.

Questions identitaires

Cette perspective implique la prise en compte au cours de la recherche empirique des identités professionnelles et territoriales qui sont en jeu dans l'action publique. Cette dimension de notre approche permet de souligner que pour être crédible à moyen et long terme, chaque organisation doit entretenir des équilibres souvent délicats en son sein. Comme en témoigne l'exemple du rapport entre les organisations professionnelles

agricoles françaises et les instances communautaires, c'est à leurs risques et péril que les dirigeants des premières ignorent les positions et les dispositions de leur "base" (Hervieu, Lagraire, 1992). Celles-ci se forment et évoluent en partie à travers les calculs coût-bénéfice qui vont provoquer chez chaque agriculteur un changement de politique publique proposé par les institutions politiques locales, nationales ou européennes. Mais la réaction des agriculteurs se fait aussi en fonction de la représentation qu'ils ont de leur propre métier et de la manière dont des changements de politique la déstabilisent ou la confortent. Dans le cas de "la grande transformation du midi viticole", le succès du travail d'explication et de négociation effectuée par les leaders syndicaux ne s'explique pleinement qu'en intégrant dans l'analyse la nouvelle vision du métier de viticulteur au cœur de leur projet.

Si le concept d'échange politique s'est initialement développé autour de cette prise en compte des identités professionnelles (Pizzorno, 1978; Pasquino, 1995), les travaux conduits en termes d'échange politique *territorialisé* (Négrier, 1995), montrent que les identités sont aussi présentes dans l'action publique impliquant les représentants des territoires. Plus exactement, les acteurs politiques évoquent et mobilisent des références à leur territoire afin d'asseoir la légitimité de sa définition spatiale et, par là même, leur propre droit d'intervenir afin de défendre les intérêts concernés (Abélès, 1992). Or, pour avoir des effets politiques à moyen et à long terme, ces références au territoire ne peuvent être inventées de toutes pièces; elles doivent comporter du "sens social" (Augé, 1992). L'exemple de l'instrumentalisation des références au vin menée

depuis plus de dix ans par Jacques Blanc est ici éclairant. En dépit du fait que le territoire sociologique du "Midi" dépasse très largement les frontières de la région Languedoc-Roussillon (Gibert, 1989), en développant une forte politique de filière, le Conseil régional a cherché à légitimer sa définition du territoire en développant un "imaginaire social" (Jessop, 1996) imprégné de références viticoles. Si les interventions régionales en faveur de la promotion des vins du Languedoc suscitent des réticences de la part de certains acteurs de ce milieu, il n'empêche que ses effets politiques sur un public plus large, ainsi que sur les institutions nationales et communautaires, méritent d'être étudiés de plus près.

Des modes opératoires aux configurations politiques

Enfin, le fait que les échanges politiques intègrent les "conceptions du monde" des acteurs, rappelle qu'il est illusoire de dissocier la forme prise par ces échanges de leur réception sociale et de celle de l'intégration communautaire prise dans son ensemble. Cette dimension de notre démarche postule que les modes d'échange politique ne développent du sens social que lorsqu'ils s'institutionnalisent comme composantes de configurations abstraites d'action publique. Or, le terme d'institution ne se réduit pas ici aux instances possédant des bureaux et une plaque devant leur porte. Il intègre également des représentations sociales qui se redéfinissent progressivement mais en permanence à travers une confrontation entre les interprétations du passé et celles des nouvelles situations auxquelles doivent faire face les agents sociaux.

L'Europe, le Midi et le vin

Il s'ensuit qu'aborder la transformation du Midi viticole uniquement à travers l'évolution des pratiques de production, de coopération et de commercialisation étudiées de manière isolée conduit fatalement à faire l'impasse sur la signification sociologique du changement des trente dernières années. Étudier ce déplacement de sens social soulève certes des dilemmes méthodologiques de taille. En problématisant ce sens, à l'instar de M. Weber, comme un "ordre de pouvoirs", notre approche permet au moins de générer les hypothèses concernant les problèmes de légitimation vécus par les intérêts organisés, les collectivités territoriales et la Commission européenne.

En résumé, nous nous sommes intéressés dans ce texte aux deux facettes consubstantielles de la représentation : porter une parole, négocier et échanger des ressources, d'une part, façonner, modifier, et parfois être prisonnier de, la parole, d'autre part (D'Arcy, Saez, 1985). L'exemple du rapport entre la représentation des intérêts contemporaine en Languedoc-Roussillon et l'intégration européenne a permis de montrer comment ces deux faces de la même pièce participent à l'émergence et au fonctionnement de configurations politiques multi-niveaux (Smith, 1997). En suivant de près les processus d'appréhension, de décodage et de recodage des politiques communautaires par les représentants de divers secteurs économiques, la recherche devrait s'orienter sur deux axes.

Le premier concerne les formes de médiation locales impliquées dans la formulation des politiques publiques communautaires, dans leur mise en œuvre, et qui contribuent à l'insertion du territoire concerné comme acteur incontournable dans l'espace communautaire d'action publique. Dans chaque territoire, l'analyse des hiérarchies constituées autour des politiques communautaires est riche d'enseignements sur la manière dont les acteurs s'adaptent aux évolutions politiques, économiques et sociales.

L'étude de ces processus d'adaptation implique également un travail plus spécifique sur le sens accordé aux politiques communautaires, pour cerner la manière dont les acteurs pensent leur territoire dans une perspective européenne. De nombreux acteurs locaux voient l'échelon communautaire de manière instrumentale : soit comme une source de fonds, soit comme une stratégie pour pouvoir se (re) légitimer chez soi. Il semblerait, toutefois, qu'à terme une approche strictement stratégique par rapport à l'intégration communautaire n'est que rarement tenable. Malgré tous les problèmes de visibilité esquissés plus haut, le "label européen" donne un caractère particulier à l'action publique qui renvoie, tôt ou tard, à des interprétations de l'intégration communautaire dans son ensemble. L'articulation entre les représentations sociales de "l'Europe" des acteurs concernés et leurs propres pratiques de représentation constitue à cet égard un objet de recherche particulièrement prometteur.



Notes

1. Ce texte est fondé sur une trentaine d'entretiens conduits avec W. Genieys entre juin 1997 et juillet 1998. Ceux-ci s'inscrivent dans une recherche comparative sur le rapport entre agricultures et régionalisations (le programme de recherche PACREGIO financé par la Commission européenne et dirigé par D. Perraud de l'INRA Grenoble). M. Berriet et A. Faure ont également contribué aux travaux menés en Languedoc-Roussillon, travaux qui seront publiés dans leur intégralité en décembre 1998.
2. Ce risque apparaît, par exemple, dans un document récent publié par la DG VI : "Les produits agroalimentaires de qualité spécifique", *Europe Verte*, 1/96, CE, 1996.
3. Certes, on ne peut pas affirmer qu'une organisation est tout entière orientée par une seule logique ou rationalité. Il est toutefois possible, voire nécessaire, de repérer des phénomènes de récurrence. Pour une présentation formalisée des "logiques d'action" voir O. Nay (1997).



Références

- Abélès M., "Administration et collectivités locales", in P. Muller, dir., *L'administration française est-elle en crise?*, Paris, l'Harmattan, 1992.
- D'Arcy F., Saez G. (dirs.), *La représentation*, Paris, Economica, 1985.
- Augé M., *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Paris, Aubier, 1992.
- Friedberg E., *Le pouvoir et la règle*, Paris, Seuil, 1993.
- Blanc J., "D'une région méridienne aux régions d'Europe" (Entretien avec Paul Allières), *Pôle Sud*, n° 2, 1995.
- Gibert F., *Le Languedoc et ses images. Entre terroir et territoires*, Paris, l'Harmattan, 1989.
- Hall P., *Governing the economy. The politics of state intervention in Britain and France*, Cambridge, Polity Press, 1986.
- Hervieu B., Lagraire M. (dir.), *Les syndicats agricoles en Europe*, Paris, l'Harmattan, 1992.
- Jessop B., "A neo-Gramscian approach to the regulation of urban regimes : accumulation strategies, hegemonic projects and governance", in M. Lauria, (dir.), *Reconstructing Urban Regime Theory*, London, Sage, 1996.
- Le Pape Y., Smith A., "Décentralisations et agricultures", *Politiques et management public*, septembre 1998.
- Muller P., Y. Surel, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchretien, 1998.
- Mény Y., Thoenig J.-C., *Politiques publiques*, Paris, PUF, 1989.
- Nay O., *La région, une institution. La représentation, le pouvoir et la règle dans l'espace régional*, Paris, l'Harmattan, 1997.
- Négrier E., "Intégration européenne et échanges politiques territorialisés", *Pôle Sud*, n° 3, 1995.
- Pasquino A., "Échange politique et identité dans la théorie de A. Pizzorno", *Pôle Sud*, n° 2, 1995.
- Pizzorno A., "Political exchange and collective identity in industrial conflict", in C. Crouch, A. Pizzorno, (eds.), *The Resurgence of Class Conflict in Western Europe since 1968*, London, Macmillan, 1978.
- Rhodes R., Marsh D., "Les réseaux d'action publique en Grande Bretagne", in P. Le Galès, M. Thatcher, (dirs.), *Les réseaux de politique publique*, Paris, l'Harmattan, 1995.
- Smith A., "Studying multi-level governance. Exemples from French translations of the structural funds", *Public Administration*, vol. 75, n° 4, 1997.
- Touzard J.-M., "La révolution tranquille de la viticulture languedocienne", *Revue de l'économie méridionale*, vol. 44, n° 4, 1996.



L'Europe, le Midi et le vin

Résumé

L'intégration européenne a certainement contribué à "la grande transformation" du Midi viticole, mais comment et quelle importance relative devrait-on lui accorder? En proposant une réponse à cette question centrée sur l'endogénéisation des normes communautaires par les acteurs locaux, ce texte cherche à problématiser deux aspects d'un espace européen d'action publique souvent occultés par les approches existantes en science politique. Il montre d'une part que "le lobbying" si souvent associé à l'Union européenne s'analyse mieux en termes de "représentation des intérêts multi-niveaux". D'autre part, l'article suggère que la faible visibilité des interventions communautaires n'est pas simplement un effet des rapports de force locaux. Elle découle aussi de l'approche simpliste de cette question adoptée par la Commission européenne.

European integration has without a doubt contributed to the "grand transformation" of wine production in the Midi. But how? and what importance should be given to this influence? By proposing a response to this question centred upon the ways local actors have endogenised Community norms, this text also sets out to problematise two aspects of a European space of public action often overlooked by existing approaches in political science. First, it underlines that the "lobbying" often associated with the European Union is better analysed as "multi-level interest representation". Second, the article suggests that the poor visibility of Community interventions is not just a result of local power struggles. This phenomena also stems from simplistic approaches to communication adopted by the European Commission.



Mots-clés

Europe, représentation des intérêts, territoire, vin

